

DEPARTEMENT DE L' AISNE
MAIRIE

02260 LA FLAMENGRIE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
14 SEPTEMBRE 2020

Etaient présents : Jean-Charles COUPEZ, Sandrine HEUCLIN, Jean-Patrice LEJEUNE, Agnès ROUSSEAUX, Stéphane CUISSET, Jean FOURDRIGNIER, Pierre ALLONSUS, Jean-Noël BERTRAND, Marie DETERME, Odile CAPLAIN, Isabelle LEJEUNE, Delphine SAVAREUX, Alain THIEFAINE

Absents excusés : Monique LEQUY, Vanessa DELCOUR

Assiste à la séance : Lydie CLEMENT

2 pouvoirs ont été remis à Monsieur le Maire

- Monique LEQUY à Jean FOURDRIGNIER
- Vanessa DELCOUR à Marie DETERME

Une secrétaire de séance a été désignée l'unanimité : Marie DETERME

Délibération sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Tous les conseillers ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion du 10 juillet et n'ont fait aucune remarque Le P.V. est adopté à l'unanimité

Délibération concernant la désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire explique que cette commission a pour rôle d'assurer pour les communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétence. La commune de la Flamengrie doit désigner 2 personnes : 1 titulaire + 1 suppléant.

Jean Fourdrignier, se présente comme membre titulaire et **Marie Determe** comme suppléante.

Adopté à l'unanimité.

Désignation d'un correspondant Défense

Depuis 2001, un correspondant défense doit être désigné dans chaque conseil municipal. Celui-ci a en charge les questions de défense pour la commune. Il peut être amené à s'impliquer dans la réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Après discussion, Jean Noël BERTRAND, se présente. Il est élu à l'unanimité.

Délibération sur le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Le principe de cette redevance n'a pas été actualisé depuis 1956. Un décret de 2002 porte modification de cette redevance. Elle s'élève pour l'année 2020 à **212 euros**.

Adopté à l'unanimité

Délibération sur l'autorisation à signer la convention de prestation avec l'ADICA pour le déploiement de l'ENT régional.

Cette convention permet à l'école de bénéficier du marché régional d'Environnement Numérique de Travail attribué à Open Digital Education, jusqu'au 31 août 2023. Cette convention prend en considération le nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre 2019 et le montant de la prestation s'élève à 1 132.43 € (soit 1€80 par enfant) pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 août 2023.

Adopté à l'unanimité

Délibération sur la durée des amortissements.

Par délibération du 9 avril 2018, le conseil municipal avait délibéré sur la durée des amortissements. A la demande du comptable public, la subvention d'équipement versée en 2019 a été mise au tableau d'amortissements avec une durée de 1 an. Il est donc demandé au conseil de voter pour cette durée non prévue dans l'ancienne délibération.

Adopté à l'unanimité

Délibération sur la DM1 du BP 2020

Présentée par Marie Determe. Il ne s'agit que d'ajustements comptables afin de permettre au comptable de la commune de régler les factures. Cette DM ne modifie pas les totaux du BP.

Adopté à l'unanimité

Délibération sur la création d'un poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe

Présentée par Marie Determe. Cette création de poste est faite pour un agent. Le tableau du personnel sera rectifié en conséquence.

L'ensemble du conseil est d'accord et la délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération sur la mise en place des commissions extra-municipales et désignation des présidents.

Présentée par Stéphane Cuisset

La charte concernant les CEM a été établie ; elle prévoit d'impliquer les habitants au sein des différentes commissions. La participation aux commissions est bénévole. Les sujets seront ciblés. Rien n'est figé. Nombre limité de participants, entre 6 et 10 environ.

- Nature, environnement, agriculture, éco-citoyenneté : Agnès Rousseaux
- Jeunesse : Jean-Charles Coupez
- Affaires sociales : Odile Caplain
- Hameaux : Jean-Noël Bertrand

Tout le monde est d'accord pour la charte qui sera adoptée lors du prochain conseil.

En ce qui concerne la constitution des différentes commissions extra-municipales et la désignation des Président (e)s, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération sur le règlement intérieur du Conseil Municipal

Conformément au règlement du Code Général des Collectivités Territoriales, le règlement intérieur du conseil municipal doit être présenté dans les 6 mois qui suit l'installation du nouveau conseil.

C'est Marie Determe qui l'a préparé en s'aidant du modèle type établi par l'association des Maires de France.

L'ensemble du conseil a pris connaissance du règlement et il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération sur le droit à la formation des élus

Le maire rappelle que les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions conformément à l'article L2123.12 du CGCT. Cette formation ne se limite pas à des thèmes en lien direct avec la délégation de l'élu concerné mais concerne l'ensemble des domaines relatifs à l'exercice du mandat de l'élu.

Le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la collectivité. Un tableau récapitulatif des actions de formations financées par la commune doit être joint au compte administratif.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération sur la convention de location de la salle des fêtes. (annexe 3)

Compte-tenu de certaines difficultés rencontrées par le personnel communal lors de la restitution de la salle après location (ménage pas fait, manque de vaisselle, dégradations du matériel...), il a été ajouté à la convention existante le dépôt d'une caution de 200 € au moment de la signature des documents.

En ce qui concerne la période actuelle, un paragraphe spécifique a été ajouté et qui rappelle les mesures obligatoires « pandémie ». Ce paragraphe sera retiré dès que la situation sera redevenue normale.

Après discussion, la délibération sur la convention de location de la salle des fêtes est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

LOGO :

Le maire présente un logo pour la commune. Tous les conseillers sont en Possession de ce logo.

Sujet reporté.

Colis de Noël :

Marie présente les colis qui ont été déposés par Monsieur Baudrillard de Mondrepuis :

- 1 colis pour 2 personnes (couple)
- 1 colis pour 1 personne

Dans l'ensemble tout le monde trouve le ou les colis plus que corrects.

Jean propose de voter :

Votants : 14 : 12 « Pour » le colis d'une personne distribuée à tous les habitants de + de 70 ans.

2 « contre »

Masques pour les collégiens :

Vanessa Delcour a demandé à Jean de mettre à disposition des collégiens et lycéens de plus de 11 ans de la commune, des masques car tous les établissements scolaires n'en donnent pas. L'inventaire a été fait. Jean a donné son accord. Une affiche sera mise en mairie, une information dans le magazine et sur la page facebook afin que les enfants concernés ou leurs parents passent en mairie pour récupérer les masques.

Occupation de la salle des fêtes :

Stéphane explique qu'il a pris contact avec l'association de la danse et la chorale Septentrion. Arrangement entre elles pour la répartition des salles compte-tenu qu'elles utilisent les salles le même jour. (mardi soir)

- Danse : dans la petite salle
- Septentrion : dans la grande salle.
-

La brigade de gendarmerie de Sains Richaumont a pris contact avec la Mairie afin de connaître tous les propriétaires d'équidés. En effet, il y a actuellement des actes de malveillance sur ces animaux. Si vous connaissez des propriétaires vous pouvez contacter la mairie.

La cantine scolaire est actuellement délocalisée dans la salle des fêtes afin de permettre la distanciation. Monsieur Ramolu, traiteur met à notre disposition du matériel spécifique et le personnel de la cantine a été formé pour éviter tout contact trop rapproché avec les enfants.

La secrétaire de séance